

Mairie de VERCHAIX
1 place de la Mairie
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24

Compte-rendu n°2018-02
Conseil Municipal du 1^{er} mars 2018 à 20h

L'an **deux mil dix-huit**, le **1^{er}** du mois de **mars**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 23 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice: 14

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, ROUGE Laurent, COLLINET Maëlle.

Absents excusés: BERTHIN Chantal (pouvoir à RIONDEL Sabine), MISSILLIER Valérie (pouvoir à ROUGE Laurent), ROUILLER-MARTIN Pascal (pouvoir à ZOBEL Jean-Paul).

Absents: BUCHS Bertrand, RUM Pascal.

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance: Madame Nadia NASSIVERA

Ordre du Jour :

1. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2018
2. Demandes de subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) pour l'année 2018
3. Demande de regroupement des deux forêts communales (Bonneville et Thonon) en une entité unique
4. Transfert de la compétence promotion du tourisme: approbation de la convention de mise à disposition des locaux de l'Office de Tourisme à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et du procès-verbal de transfert des biens nécessaires à l'exercice de la compétence
5. Création d'un poste saisonnier en charge du fleurissement et de l'entretien des espaces verts
6. Renforcement du réseau HTA sur le secteur de Ranfolly: convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS
7. Questions diverses

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire:

- décision n°2018-01 du 22 janvier 2018: attribution du marché de travaux de réhabilitation de la route forestière de Joux Plane à l'entreprise DECREMPS pour un montant de 146.398,68 € TTC
- décision n°2018-02 du 26 février 2018: demande de subvention pour la réparation des dommages causés par la tempête Eleanor

1) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2018

délibération n°D2018_0201

Sur proposition de la commission des finances:

Associations	subventions 2018
ADMR	1.900 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	600 €
Association sportive collège de Samoëns	100 €

Athlétic Club du Grand Massif	300 €
Carrefour de l'Amitié	200 €
CEN Montagnes du Giffre	384 €
Criou Livres	300 €
Entente Nordique du Haut-Giffre	235 €
Et Vie.....Danse	300 €
Foyer Ski de Fond du Haut-Giffre	450 €
Harmonie Municipale de Samoëns	350 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	400 €
Le Club du mercredi	100 €
MJC de Taninges	1.040 €
Music ô Giffre	500 €
Samoëns Team Télémart	300 €
Samoëns Trail Evènements	500 €
Ski Club Morillon	1.600 €
Société de Pêche du Haut-Giffre	700 €
Société de Secours en montagne	150 €
Taninges Acrobatie Gymnastique	160 €
Tennis Club Verchaix-Morillon	650 €
Tom en Tête	200 €
Union des Anciens combattants	100 €
182 ^{ème} Festival des Musiques de Samoëns	500 €
TOTAL	12.019 €

Accord à l'unanimité

Concernant la demande de subvention présentée par le Hockey-Club de Samoëns, il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas y donner suite, le montant demandé n'étant pas justifié au vu des éléments financiers présentés.

2) Demandes de subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) pour l'année 2018

délibération n°D2018_0202

Monsieur le Maire propose de présenter des demandes de subvention après arbitrage des projets d'investissement par la commission des finances.

Accord à l'unanimité

3) Demande de regroupement des deux forêts communales (Bonneville et Thonon) en une entité unique

délibération n°D2018_0203

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, l'ONF gère deux entités, propriétés de la commune de Verchaix: la forêt communale de Verchaix-Bonneville et la forêt communale de Verchaix-Thonon.

Afin de simplifier la gestion et faciliter les procédures administratives, l'ONF propose de regrouper ces deux entités en une seule.

Accord à l'unanimité

4) Transfert de la compétence promotion du tourisme: approbation de la convention de mise à disposition des locaux de l'Office de Tourisme à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et du procès-verbal de transfert des biens nécessaires à l'exercice de la compétence

délibération n°D2018_0204

Monsieur Daniel MORIO rappelle le transfert de la compétence promotion du tourisme à la CCMG au 1^{er} janvier 2017 et la création prochaine d'une structure Office de Tourisme Intercommunal.

Afin de permettre l'organisation des activités de l'OTI, il est proposé à la Commune de Verchaix de mettre à la disposition de la CCMG les actuels locaux de l'Office de Tourisme et les biens meubles correspondants.

Accord à l'unanimité

5) Création d'un poste saisonnier en charge du fleurissement et de l'entretien des espaces verts

délibération n°D2018_0205

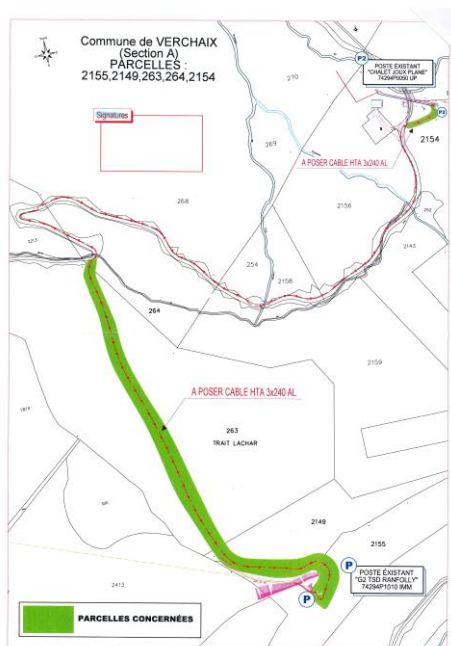
Madame Hélène PERREARD indique qu'il est nécessaire de recruter un agent pour assurer le fleurissement et l'entretien des espaces verts. Suite à la demande de disponibilité d'un agent, il est proposé d'élargir la période de recrutement et de créer ce poste saisonnier du 02 mai au 30 septembre 2018 pour 35h/semaine.

Accord à l'unanimité

6) Renforcement du réseau HTA sur le secteur de Ranfolly: convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS

délibération n°D2018_0206

Monsieur le Maire indique qu'afin de renforcer le réseau HTA sur le secteur de Ranfolly, il est prévu son enfouissement sur les parcelles communales A 263, 264, 2149, 2154 et 2155 aux lieux-dits "la Grand Joux", "Trait Lachar" et "Joux Plaine".



Accord à l'unanimité

7) Questions diverses

Joël VAUDEY et Stéphane MULATIER:

Point sur les travaux suite au passage de la tempête Eleanor:

Travaux réalisés:

- dégagements de plusieurs glissements de terrains
- création d'une nouvelle route permettant l'accès au haut du village,
- construction de deux murs de soutènement au Chêne
- réorganisation de la circulation de plusieurs cours d'eau

Travaux à réaliser:

- reprise du réseau des eaux pluviales sur les secteurs de la Verne, la Tataz et Graverruaz,
- construction d'un mur de soutènement au Chaumieu
- reprises importantes des chaussées sur l'ensemble de la commune
- travaux de soutènement sur le secteur de la Verne
- reconstruction du pont du Grand Nant

A ce jour, le montant global des travaux est estimé à 1 100.000 € TTC.

Le dossier de demande d'aides financières de l'Etat, de la Région et du Département a été envoyé le 28 février.

Jean-Paul ZOBEL:

Des demandes de curage de ruisseaux vont être envoyés au SM3A pour suite à donner.

Daniel MORIO:

Après les dégâts causés par le passage de la tempête Eleanor, une réflexion est actuellement en cours sur les projets de constructions prévues sur le haut de la commune, notamment ceux présentant des surfaces habitables importantes.

Monsieur MORIO précise qu'il est désormais demandé à chacun de respecter strictement la limitation de tonnage sur les routes du haut de la commune.

Pour rappel:

- route de Prailou et route du Chaumieu: 10 T
- impasse de la Chenaz: 19 T.

Fin de la réunion à 21h45.